

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2009

Délibération n° CA-2009-12

**État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2009
Modification n°1**

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-3°,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2009-03 du 2 février 2009 approuvant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2009,

Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs autorisés :

TABLEAU DES EFFECTIFS*

CATEGORIE	NIVEAU	vote initial	modification n°1
		POSTES AUTORISÉS AU 31/12/2009	POSTES AUTORISÉS AU 31/12/2009
I / Employés	A		
	B		
II / Agents de maîtrise	A		
	B	1	1
III / cadres	A		1
	B		
IV / cadres supérieurs	A		
	B	2**	2
TOTAL		3	4

*hors le directeur général et l'agent comptable

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 08/10/09

Le Préfet,

Bernard TOMASINI

Le Président du conseil d'administration

